

Restauration scolaire 2026-2027

Guide pas-à-pas Foyers et associations



**Se connecter et effectuer une demande d'inscription à la
restauration scolaire 2026-2027**

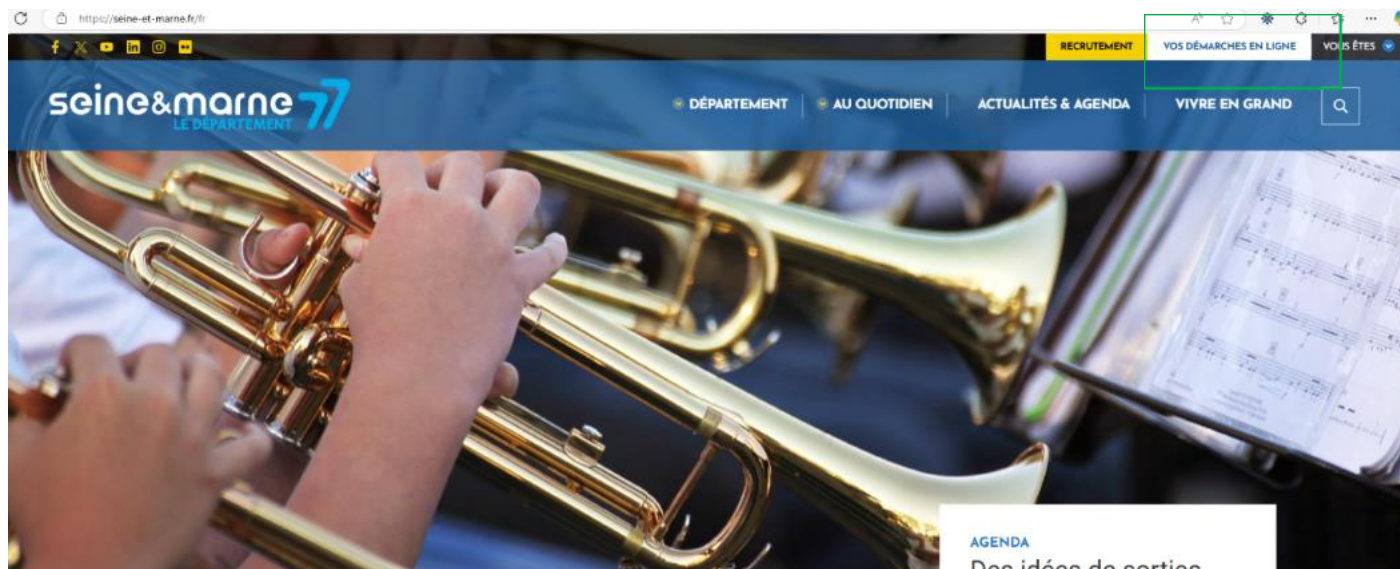
Table des matières

1. Parcours inscription foyers/associations	2
1.1 Accéder et se connecter au portail d'inscription.....	3
1.2 Renseigner une demande d'inscription à la restauration scolaire.....	6
1.2.1 Accéder au formulaire d'inscription d'un élève hébergé à la demi-pension	6
1.2.2 Présentation.....	7
1.2.3 Informations sur l'élève et sa scolarité.....	8
1.2.4 Informations de paiement	9
1.2.5 Rubriques à valider	11
1.3 Etape de confirmation et envoi de l'inscription	12
1.4 Les différents statuts de la demande	14
2. Changements de situation d'un élève – foyer/association	15
2.1 Changement d'informations sur le payeur Foyer/Association.....	15
2.2 Changement de régime/forfait de l'élève hébergé en Foyer/Association.....	15
3. Assistance foyers/associations	15

1. Parcours inscription foyers/associations

1.1 Accéder et se connecter au portail d'inscription

Le portail d'inscription est accessible depuis le site du département <https://seine-et-marne.fr>



Rubrique « Vos démarches en ligne » <https://seine-et-marne.fr/fr/vos-demarches-en-ligne>,
Sous rubrique « Restauration scolaire »



Ou directement depuis l'url suivante : <https://vosdemarches.seine-et-marne.fr/>

Vos démarches en ligne

Bienvenue sur le portail usagers du Département de Seine-et-Marne



Conçu pour simplifier la vie des particuliers, des associations, des collectivités et des sociétés, ce portail innovant vous permet d'ouvrir un compte et de bénéficier de nombreux téléservices en ligne, disponible sur Internet, 24h/24, à partir de n'importe quel support : ordinateur, tablette, smartphone.

Message à l'attention des communes de moins de 2 000 habitants :

Fonds d'Équipement Rural (financement des projets d'investissement en milieu rural) : les modalités de déroulement de la campagne FER 2026 seront annoncées après le vote du budget, qui aura lieu lors de la séance du Conseil Départemental du 14 avril 2026.

Se connecter

Mot de passe oublié

Un problème de connexion ?

Merci de contacter le 01.64.14.77.77

Vous n'avez pas encore de compte ?

Créer un compte

Si la structure a déjà réalisé des inscriptions pour l'année 2025/2026 : elle se reconnecte avec les identifiants utilisés l'année dernière.

Si la structure n'a jamais eu de compte sur le portail d'inscription ou rencontre des difficultés de connexion : contacter college.fraicheur@departement77.fr, en copie service.restau77@departement77.fr, en précisant le nom de la structure, un référent au sein de celle-ci, ainsi que l'adresse mail générique qui servira à se connecter à la plateforme d'inscription.

Après prise de contact avec le Département, dans le cadre de l'ouverture d'un accès au portail d'inscription, un accès « temporaire » est créé. La structure doit l'utiliser lors de sa première connexion. Les identifiants sont transmis par email (expéditeur : college.fraicheur@departement77.fr), sur la base des informations communiquées par la structure au Département.

- Identifiant : l'adresse email communiqué au département (adresse email générique de la structure le plus souvent)
- Mot de passe : celui fourni dans l'email transmis

1^{ère} connexion : Utiliser les identifiants temporaires pour se connecter

J'ai déjà un compte

Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires

Adresse électronique *

tets@test.fr

Mot de passe *

SE CONNECTER

[Mot de passe oublié ?](#) | [Pas encore de compte ?](#)

Cette étape est à réaliser lors de la 1^{ère} connexion au portail avec le mot de passe provisoire fourni par le département.

Une fois connecté, accéder à la rubrique « Votre compte » (bouton bleu qui porte le nom du référent en haut à droite de la page) \ Mon mot de passe :



[DÉMARCHES EN LIGNE](#) | [MON TABLEAU DE BORD](#) | [CONTACTS](#) | [ACCUEIL](#)

MON COMPTE > MODIFIER MON MOT DE PASSE

Mes informations personnelles | **Mon mot de passe** | Se déconnecter

Veuillez saisir votre mot de passe actuel *

Nouveau mot de passe *

Répéter le nouveau mot de passe *

Soumettre

Saisir en respectant les consignes de sécurité les informations suivantes :

1. Le mot de passe actuel
2. Choisir un nouveau mot de passe
3. Le confirmer et valider

Le mot de passe doit contenir à minima 12 caractères
Le mot de passe doit contenir à minima une lettre majuscule
Le mot de passe doit contenir à minima une lettre minuscule
Le mot de passe doit contenir à minima un caractère spécial

1.2 Renseigner une demande d'inscription à la restauration scolaire

1.2.1 Accéder au formulaire d'inscription d'un élève hébergé à la demi-pension

Une fois connecté au portail en ligne :

1. Accéder à la rubrique « Association » en bas de la page d'accueil "Démarches en ligne"

DÉMARCHES EN LIGNE

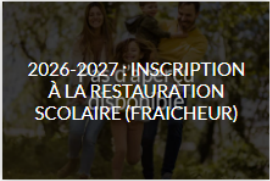
Simplifiez vos démarches en explorant la liste des services en ligne, conçue pour vous offrir un accès pratique et rapide à toutes les fonctionnalités administratives dont vous pourriez avoir besoin. Économisez du temps en effectuant vos démarches depuis chez vous, grâce à une interface claire et accessible.

LES SERVICES POUR LES PARTICULIERS

Les services Restauration scolaire

- Inscrire un enfant à la restauration scolaire
- Modifier les informations du payeur de la restauration scolaire de votre enfant
- Modifier le forfait de votre enfant à la demi-pension
- Consulter les récapitulatifs mensuels de votre enfant

[Mon espace restauration 2025-2026](#)



VOS DERNIÈRES DEMANDES

N° DEMANDE	DATE DE CRÉATION	BÉNÉFICIAIRE
312704	08/04/2026 10:34	Test TEST

NOM DE LA DEMANDE
2024-2027 : INSCRIPTION À LA RESTAURATION SCOLAIRE (FRAICHEUR)

STATUT
Brouillon


[Consulter](#)

LES SERVICES POUR LES ORGANISMES

Vous êtes une commune, un collège, une collectivité, une association : accédez à vos services spécifiques en sélectionnant votre organisme.

POUR LES ORGANISMES – VOUS ÊTES UN.E :

ASSOCIATION



Foyer de l'enfance - Meaux
SDAUE

[Sélectionner](#)

2. Sélectionner le foyer/association

Si le nom du foyer n'apparaît pas, merci de contacter college.fraisicheur@departement77.fr, copie service.restau77@departement77.fr

3. Sélectionner le téléservice concerné :2026-2027 : Inscription Foyer à la restauration scolaire (fraicheur)

LES DÉMARCHES POUR VOTRE ASSOCIATION



Tableau de bord de l'association

A noter : cette mosaïque de services disponibles peut évoluer en fonction de vos droits...

1.2.2 Présentation

ÉTAPE - PRÉSENTATION

Bienvenue :

Ce téléservice permet d'inscrire l'enfant/les enfants hébergé(s) dans votre foyer/association à la restauration scolaire du Département. (1 inscription par enfant hébergé)

Merci de renseigner toutes les informations, sans quoi l'enfant ne pourra pas accéder au self cette année.

Si l'enfant possède un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) avec panier repas, il n'est pas nécessaire de l'inscrire.

Lors du remplissage de ce formulaire, les informations et documents suivants vous seront demandés :

- Le numéro INE (Identifiant National Élève) de l'élève, présent sur les bulletins scolaires ou sur le document transmis par l'école élémentaire.
- Le RIB de votre foyer/association, si vous choisissez un paiement par prélèvement

Aide et contacts :

Si vous avez besoin d'aide pour remplir ce formulaire, vous pouvez :

- vous reportez à la documentation fournie par l'équipe Fraicheur du Département
- nous contacter :
 - à l'adresse email inscriptionrestau@departement77.fr,
 - par téléphone au 01.64.14.77.77, du lundi au vendredi de 8h à 18h sans interruption.

Conditions d'accès

Année scolaire concernée par l'inscription :

2026-2027

Collège pour 2026-2027* :

AVON - LA VALLEE

IMPORTANT : ce collège propose uniquement le forfait 4 jours demi-pension.

Pensez à enregistrer :

Le bouton "ENREGISTRER" permet d'enregistrer les informations que vous avez renseignées pour pouvoir reprendre votre demande plus tard.

Le bouton "SUIVANT" enregistre vos informations et passe à l'étape suivante si tous les champs obligatoires ont été renseignés.

ENREGISTRER

SUIVANT →

- Renseigner le collège dans lequel l'élève doit manger
- Cliquer sur SUIVANT pour passer à la suite

PS : si la demande doit être continuée plus tard, cliquer sur ENREGISTRER pour sauvegarder les données déjà renseignées.

1.2.3 Informations sur l'élève et sa scolarité

ÉTAPE – ELÈVE, RESTAURATION SCOLAIRE

Information :

Les champs munis d'un astérisque (*) sont obligatoires.

Identité de l'élève

INE de l'élève (Identifiant National Elève) * :

Cet identifiant est composé de 9 chiffres et 2 lettres en majuscule.

Il se trouve sur un bulletin scolaire si votre enfant est déjà scolarisé au collège, ou sur tout document fourni par le directeur de l'école primaire de votre enfant.

Prénoms de l'élève * :

Vous pouvez ajouter l'ensemble de vos prénoms, séparés par une virgule (,)

Nom de l'élève * :

Date de naissance de l'élève * :

Vous avez la possibilité de saisir directement la date de naissance dans le champ.

Restauration scolaire

Niveau pour 2026-2027 * :

Régime :

Demi-pensionnaire

Connaissez-vous déjà vos jours de demi-pension * :

Oui

Non

← PRÉCÉDENT

ENREGISTRER

SUIVANT →

Une vigilance particulière est requise concernant la saisie du numéro INE : un numéro erroné peut entraîner des répercussions sur le suivi des fréquentations et la facturation de l'élève.

Pour le choix du forfait (jours de demi-pension), trois situations sont possibles :

- **L'établissement propose uniquement un forfait 4 jours**
Les jours de demi-pension sont automatiquement sélectionnés.
Aucune action n'est requise de la part du foyer.
- **L'établissement propose plusieurs forfaits**

○ **Le foyer ne connaît pas encore les jours souhaités**

Il doit cocher « Non » à la question « Connaissez-vous déjà vos jours de demi-pension ? ».

Attention : dans ce cas, l'élève se verra automatiquement attribuer un forfait 4 jours à compter du 1er septembre, pour l'ensemble du mois. Le foyer disposera alors jusqu'au 30 septembre 2026 pour effectuer une demande de modification via le téléservice « Je change de forfait ou deviens externe » sur le portail en ligne sous réserve de disposer d'une inscription valide.

La modification prendra effet au 1er octobre.

○ **Le foyer connaît les jours souhaités**

Il sélectionne les jours correspondants. Le forfait choisi ne pourra être modifié que lors de la campagne exceptionnelle de changement de forfait en septembre 2026 ou à la fin de chaque trimestre.

Il appartient au foyer de vérifier l'exactitude de l'ensemble des informations avant validation et passage à l'étape suivante.

1.2.4 Informations de paiement

ÉTAPE – INFORMATIONS PAYEUR ET TARIFICATION

Informations du payeur

Information :

Le payeur de la restauration scolaire de l'enfant hébergé est le foyer/association qui réalise son inscription. Les factures mensuelles lui seront adressées par voie postale. Si vous souhaitez modifier les informations suivantes, veuillez transmettre votre demande par email à inscriptionrestau@departement77.fr

Raison sociale* :

Foyer de l'enfance - Meaux SDAUE

Numéro SIRET* :

22770001000878

Adresse* :

2 Rue d'Orgemont

Code postal* :

77100

Ville* :

Meaux

Informations sur la tarification

Tranche de tarification :

Tranche 1

Votre prix mensuel :

Attention : ces prix sont pour l'année scolaire 2026-2027

- Prix mensuel forfait 1jr/semaine = 4.17€
- Prix mensuel forfait 2jrs/semaine = 8.33€
- Prix mensuel forfait 3jrs/semaine = 12.38€
- Prix mensuel forfait 4jrs/semaine = 16.42€

← PRÉCÉDENT

ENREGISTRER

SUIVANT →

Les informations du payeur sont pré alimentées des données du tiers « Foyer/Association ».

S'il y a une erreur dans ces données, contacter inscriptionrestau@departement77.fr et college.fraicheur@departement77.fr. Ces informations sont nécessaires à la facturation. La tarification est unique pour les enfants hébergés dans un foyer/association (tranche minimal).

2 options :

- Si « autres modes de paiement » est sélectionné : la facture sera envoyée par courrier à l'entité payeur : aucune information n'est à renseigner. Bien vérifier l'adresse postale avant de valider l'inscription.
- Si « prélèvement automatique mensuel » :
- Validez le formulaire de mandat
- Renseignez les informations banque :
 - Le titulaire du compte
 - L'IBAN
 - Le BIC
- Joindre en pièce jointe le RIB à débiter
- Validez le mandat SEPA et cliquer sur SUIVANT

ÉTAPE – INFORMATIONS DE PAIEMENT

Mode de paiement * :	<input checked="" type="radio"/> Prélèvement automatique mensuel <input type="radio"/> Autres modes de paiement (CB, chèque, espèces, virement) <small>Les chèques ne sont plus acceptés.</small>
Objet du mandat * :	RESTAURATION SCOLAIRE - Paiement RECURRENT
Important * :	<input type="checkbox"/> En validant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le Département de Seine-et-Marne à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du Département de Seine-et-Marne. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec le Département de Seine-et-Marne.
<u>Désignation du créancier</u>	
Identifiant Créancier SEPA (ICS) :	FR26ZZZ591630
Nom :	Hôtel du Département
Adresse :	12 rue des Saints-Pères CS50377
Code postal :	77010
Ville :	Melun Cedex
Pays :	France
<u>Désignation du titulaire du compte à débiter</u>	
Titulaire du compte à débiter * :	Le titulaire du compte à débiter est le "payeur" désigné dans l'étape précédente "Payeur".
<u>Désignation du compte à débiter</u>	
Titulaire du compte à débiter * :	<input type="text"/>
Relevé d'Identité Bancaire (RIB) du titulaire * :	<input type="button" value="Choisir un fichier"/> Aucun fichier n'a été sélectionné
IBAN du titulaire * :	<input type="text"/>

Par exemple : FR7630006000011234567890189

1.2.5 Rubriques à valider

Il s'agit des clauses de consentement à valider :

ÉTAPE – RUBRIQUES À VALIDER

Information :	Les rubriques suivantes doivent être lues et acceptées pour finaliser votre inscription à la restauration scolaire.
Exactitude des renseignements * :	<input type="checkbox"/> Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette déclaration.
Acceptation * Règlement intérieur :	<input type="checkbox"/> Je reconnais avoir lu et accepté le règlement intérieur de la restauration scolaire.
Validité de la tranche * :	<input type="checkbox"/> Je reconnais être informé que les renseignements portés sur cette déclaration permettent de m'affecter une tranche tarifaire valable pour l'année en cours.
Données personnelles * :	<input type="checkbox"/> Je certifie avoir pris connaissance des engagements en matière de gestion de données personnelles. Conformément aux dispositions du Règlement n°2016/679, dit Règlement Général sur la Protection des Données, les données à caractère personnel recueillies par Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne, ayant pour finalité Garantir l'accès à la restauration scolaire pour tous les collégiens et gérer les inscriptions, seront conservées pour une durée de 36 mois à compter du départ de l'élève de l'établissement. La base légale du traitement est le contrat. Les données collectées seront communiquées aux personnes habilitées en charge du dispositif. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement et de portabilité en contactant le Délégué à la Protection des données par courriel : dpd@departement77.fr . Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Pour en savoir plus, reportez-vous à la politique de confidentialité du Département de Seine-et-Marne https://www.seine-et-marne.fr/fr/confidentialite .
Vérification, authenticité * :	<input type="checkbox"/> Je reconnais être informé(e) qu'une vérification de l'exactitude de mes déclarations et de l'authenticité des documents produits à l'appui de ma demande, peut être effectuée dans le cadre de l'exercice du droit de communication prévu par les articles 441-7 du code pénal.
Etape suivante :	A la fin de cette étape, cliquez sur "SUIVANT" : vous obtiendrez alors le RECAPITULATIF de votre demande, que vous pourrez modifier si besoin. N'OUBLIEZ PAS , ensuite, de cliquer sur "ENVOYER" pour envoyer votre demande. Vous recevrez alors un email indiquant que nous avons bien reçu votre demande.

← PRÉCÉDENT

ENREGISTRER

SUIVANT →


1.3 Etape de confirmation et envoi de l'inscription

Avant la transmission de la demande d'inscription, un récapitulatif est proposé et doit impérativement être relu.

Pour finaliser la démarche, le foyer doit cliquer sur « Valider la demande », en haut ou en bas de la page.


À défaut, la demande restera enregistrée au statut de brouillon.

RÉCAPITULATIF DE LA DEMANDE 2026-2027 : INSCRIPTION FOYER À LA RESTAURATION SCOLAIRE (FRAICHEUR) (BROUILLON)

 Demande N°312737

 Demandeur : Julie ANDRE

 Foyer de l'enfance - Meaux SDAUE

 Bénéficiaire : Foyer de l'enfance - Meaux SDAUE

✓ Valider ma demande

 Modifier

Supprimer

ÉTAPE - PRÉSENTATION

Conditions d'accès

Année scolaire concernée par l'inscription : 2026-2027
Collège pour 2026-2027 : AVON - LA VALLEE

ÉTAPE - ELÈVE, RESTAURATION SCOLAIRE

Identité de l'élève

Un email automatique de confirmation est transmis au demandeur.

De: Département de Seine-et-Marne <nepasrepondre@departement77.fr>
Envoyé: Lundi 05 mai 2026 09:00
À: MARTIN Marc <Marc.Martin@email.fr>
Objet: Restauration scolaire : votre demande d'inscription est validée

Madame, Monsieur Marc Martin,

Votre demande d'inscription à la restauration scolaire n°312703 est validée.

Votre enfant est désormais inscrit à la restauration scolaire.

Si vous n'avez pas indiqué le forfait (jours de demi-pension), merci de le faire en septembre et jusqu'au 30 septembre au plus tard sur vosdemarches.seine-et-marne.fr, onglet « Fraicheur FOYER – Je change de forfait ou deviens externe »

En cas de changement d'information de paiement veuillez contacter inscriptionrestau@departement77.fr

Cordialement,
La régie de la restauration scolaire
Le Département de Seine-et-Marne

Pour toute question, rappeler le numéro de demande d'inscription et le contexte à inscriptionrestau@departement77.fr

1.4 Les différents statuts de la demande

Statut	Signification
Brouillon	La demande a été entamée mais n'a pas été finalisée. Attention : il peut parfois manquer uniquement l'action d'envoi du formulaire (voir partie 5.3)
Inscription validée	La demande a été validée, soit automatiquement, soit après contrôle par le département. L'inscription est désormais visible sur le logiciel Fraicheur.
En cours de validation	La demande est actuellement en cours de contrôle par le département.
Incomplète	La demande a été contrôlée par le département et nécessite des modifications de la part du foyer
En cours de contrôle	Après modification par le foyer suite à un statut « Incomplète », la demande est de nouveau en cours de vérification par le département.
Erreur doublon INE	L'inscription n'a pas pu être transmise dans Fraicheur car une autre inscription pour la même année scolaire existe déjà avec le même INE. Il convient de vérifier le numéro INE renseigné dans le formulaire. Si celui-ci correspond bien à l'élève et qu'aucune autre inscription n'a été effectuée, merci de contacter inscriptionrestau@departement77.fr . Si le numéro INE était erroné, le foyer devra compléter un nouveau formulaire avec l'INE correct.
Annulée	La demande est annulée dans les cas suivants : <ul style="list-style-type: none">- Le formulaire a été contrôlé à deux reprises après un passage en statut « Incomplète » et les corrections demandées n'ont pas été apportées correctement. Le foyer devra alors compléter un nouveau formulaire.- Autres situations particulières qui a amené à une annulation par le département.

2. Changements de situation d'un élève – foyer/association

Lorsqu'un élève quitte son foyer ou son association d'accueil, la structure doit en informer le service intendance ainsi que le Département, via l'adresse inscriptionrestau@departement77.fr.

Elle doit également préciser la date de départ ainsi que le nouveau foyer d'accueil, afin d'identifier la structure désormais responsable du paiement des repas.

2.1 Changement d'informations sur le payeur Foyer/Association

Pour tout changement de données concernant :

- l'adresse du Foyer/Association
- le mode de paiement : bascule de prélèvement <> Autres modes
- les informations bancaires IBAN, BIC, RIB

Contactez inscriptionrestau@departement77.fr avec toutes les informations

2.2 Changement de régime/forfait de l'élève hébergé en Foyer/Association

L'élève

- change de régime (passage de demi-pensionnaire à interne, à externe et inversement)
- change de forfait jrs/semaine (ex : de 4 jours à 3 jours....)

En tant que référent du foyer ou de l'association de l'élève, vous pouvez effectuer une demande de changement via le portail en ligne au cours du mois de septembre, ainsi que lors des campagnes organisées par le Département à la fin de chaque trimestre pour une prise d'effet au trimestre suivant :

Une fois connecté au portail en ligne :

1. Accéder à la rubrique « Une Association »
2. Sélectionner le foyer/association
3. Sélectionner le téléservice concerné : Fraicheur - Je change de forfait ou deviens externe

3. Assistance foyers/associations

Pour toute question ou difficulté liée à l'utilisation du parcours en ligne, contacter inscriptionrestau@departement77.fr en fournissant un maximum d'informations dans votre demande et en précisant, dans l'objet du mail, qu'il s'agit d'un foyer ou d'une association.